

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE BARBATRE**

L'an deux mil vingt-trois, le 15 du mois de février, à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la commune de BARBATRE, dûment convoqué, conformément à l'article L2121-17 du Code général des collectivités territoriales, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Louis GIBIER.

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 10

Date de la convocation du conseil municipal : le 10 février 2023

Présents : M. Louis GIBIER, Maire – Mme Sylvie GUEGUEN, M. Jean-Maurice FOUASSON, M. Alain CIEREN, Adjoints – Mme Colette GROIZARD, Mme Véronique PERAUDEAU-CADIC, M. Philippe MAURICE, M. Patrick FRIOUX, Mme Emmanuelle FOUASSON, M. Michel MORACCHINI

Excusés ayant donné procuration : Mme Catherine COESLIER (donne pouvoir à M. Jean-Maurice FOUASSON), Mme Marie-Henriette ELIE (donne pouvoir à Mme Emmanuelle FOUASSON), Mme Christiane COGNEE (donne pouvoir à Mme Véronique PERAUDEAU-CADIC), M. Cyril PETRARU (donne pouvoir à Mme Sylvie GUEGUEN), M. Fabrice ROUSSEAU (donne pouvoir à M. Philippe MAURICE), M. Grégory DELAUNE (donne pouvoir à M. Alain CIEREN), Mme Florence BURNEAU (donne pouvoir à M. le Maire), Mme Charlène MARIE (donne pouvoir à M. Michel MORACCHINI)

Absents : Mme Myriam PRAUD

Désigné secrétaire de séance : M. Jean-Maurice FOUASSON

Nombre de conseillers en exercice	Nombre de présents	Nombre de pouvoirs	Nombre de suffrages exprimés	Vote POUR	Vote CONTRE	Abstention
19	10	8	18	18	0	0

////////////////////////////////////

DEL2023-018 - Affaires foncières : Acceptation du legs de Mme Yolande BUTON en indivision

Par courrier en date du 30 juillet 2022, Me Aurore FRIOU-NAULLEAU, notaire à Noirmoutier-en-l'Île, a informé la commune de BARBATRE de la succession de Madame Yolande BUTON, née GUILMENT, décédée le 8 juin 2022. Celle-ci a, en effet, désigné la commune de Barbâtre comme légataire universel de sa succession, à égale part avec la SPA, suivant un testament holographique en date du 1er juin 2021.

La succession en question est composée comme suit :

- Une maison d'habitation meublée et son terrain situés au 74, rue des Lys à Barbâtre (cadastrée ZL 538) et d'une surface de 4 a 29 ca soit 429 m².

- et de divers comptes bancaires

Suite à cet exposé,

Vu la situation comptable provisoire de la succession de Mme Yolande BUTON ;

Vu l'acte de notoriété et ses annexes du 15/02/2023 ;

Vu l'inventaire du 15/02/2023

Vu la déclaration de succession ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, :

- **ACCEPTE** le legs comme légataire universel de la succession de Madame Yolande BUTON née GUILMENT composé notamment d'un bien immobilier situé au 74, rue des Lys et de divers comptes bancaires à partager à part égale avec la SPA (Société Protectrice des Animaux) ;
- **ACCEPTE** que ce legs soit validé par acte notarié auprès de Me Aurore FRIOU-NAULLEAU.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à négocier avec la SPA les modalités du partage de la succession de Madame Yolande BUTON.
- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour la mise en œuvre de ce dossier.

DELIBERATION PUBLIEE

Le

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme,

En mairie, le

Le Maire,
Louis GIBIER



Le secrétaire de séance,
M. Jean-Maurice FOUASSON

